



**Assemblée générale**  
**Conseil économique et social**

Distr.  
GENERALE  
A/43/432  
E/1988/68  
29 juin 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 12 de la liste préliminaire  
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE  
ET SOCIAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
Seconde session ordinaire de 1988  
SOVERAINETE PERMANENTE SUR LES  
RESSOURCES NATIONALES DANS LES  
TERRITOIRES PALESTINIENS ET AUTRES  
TERRITOIRES ARABES OCCUPES

Pratiques économiques israéliennes dans les territoires palestiniens  
et autres territoires arabes occupés

Note du Secrétaire général

1. Dans sa décision 40/432 du 17 décembre 1985 sur les pratiques économiques israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur les pratiques financières et commerciales des autorités d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, et de soumettre le rapport à l'Assemblée à sa quarante et unième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Elle a invité aussi le Secrétaire général à employer les services des organes compétents de l'ONU pour l'établissement du rapport.

2. Sur la base d'une note du Secrétaire général (A/41/410-E/1986/97) le Conseil économique et social a décidé, par sa décision 1986/155 du 18 juillet 1986, que le rapport susmentionné serait soumis à l'examen de l'Assemblée générale à sa quarante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil à sa seconde session ordinaire de 1987.

3. En application de ces décisions, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a établi une étude approfondie du secteur financier dans les territoires palestiniens occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza (UNCTAD/ST/SEU/3). L'étude a été présentée en 1987 au Conseil économique et social, à sa seconde session ordinaire, et à l'Assemblée générale, à sa quarante-deuxième session (A/42/341-E/1987/78). Dans sa résolution 1987/87, le Conseil économique et social a noté que le rapport ne portait que sur les pratiques financières et a prié le Secrétaire général d'appliquer intégralement la décision 40/432 de l'Assemblée générale et de faire rapport à l'Assemblée à sa quarante-troisième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur l'application de cette décision.

4. Dans le cadre de son programme de travail pour 1988-1989, la CNUCED établit actuellement, en collaboration étroite avec la CESA0, une étude du secteur commercial dans les territoires occupés. Cette étude passe en revue divers aspects du commerce extérieur dans des territoires, notamment les pratiques israéliennes et autres facteurs qui influent sur ses résultats, les possibilités qu'il offre à l'économie et les mesures politiques nécessaires pour développer son rôle et le faire contribuer davantage au développement économique des territoires occupés. L'étude n'a pu être achevée en raison du retard avec lequel les données ont été obtenues; elle devrait l'être à temps pour être soumise au Conseil du commerce et du développement en septembre 1988, durant la première partie de sa trente-cinquième session.

5. Pour compléter les informations déjà fournies par l'étude approfondie du secteur financier dans les territoires occupés, un rapport sur les pratiques financières israéliennes dans le territoire occupé des hauteurs du Golan est actuellement en préparation : il apportera une contribution au rapport sur les pratiques financières des autorités d'occupation israéliennes dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés, initialement demandé par l'Assemblée générale dans sa décision 40/432. Le rapport concernant le territoire occupé des hauteurs du Golan examine les politiques et les pratiques financières israéliennes, le degré d'intégration des hauteurs du Golan dans le système financier d'Israël et les mesures politiques susceptibles d'améliorer les conditions actuelles. Il devrait être achevé au cours du troisième trimestre de 1988.

-----